

Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration

du lundi 18 septembre 2023 à 11 h par vidéoconférence

Présences :

Claude Bédard, président

Pierre Laplante, vice-président à la trésorerie et administrateur responsable du dossier « Assurances collectives »

Roland Côté, administrateur responsable du dossier « Régimes de retraite »

Anne Thibaudeau, vice-présidente au secrétariat

Monsieur Claude Bédard, président, accueille les participants à cette réunion du conseil d'administration.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour comprend les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivis du projet de procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mai 2023
3. États financiers au 31 août 2023
4. Modifications aux Statuts et Règlements de la FRUQ et personnes d'intérêt pour siéger au conseil d'administration
5. Site web de la FRUQ
6. Projet Viva Aînés du CTREQ
7. Date de la prochaine assemblée générale annuelle
8. Varia : Entente ÉTS-ARRÉTS
9. Levée de la réunion

Le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion régulière du conseil d'administration du 5 mai 2023

2.1. Adoption

Proposé par Claude Bédard avec l'appui de Pierre Laplante, le procès-verbal de la réunion régulière du conseil d'administration du 5 mai 2023 est adopté.

2.2 Suivis du procès-verbal de la réunion régulière du conseil d'administration du 5 mai 2023

2.2.1 Le suivi concernant les états financiers est traité au point 3 du présent procès-verbal.

2.2.2 L'évolution du projet CTREQ revient au point 6 de l'ordre du jour.

3. États financiers au 31 août 2023

D'entrée de jeu, monsieur Pierre Laplante explique qu'il tiendra compte d'un chèque encaissé par erreur par une association relativement aux frais de déplacement lors de l'AGA du 21 octobre 2022; un montant de 112\$ sera débité de la prochaine réclamation de cette association.

Monsieur Pierre Laplante fait état des résultats pour l'année financière se terminant au 31 août 2023 et du bilan au 31 août 2023. Le solde était de 30 851,49\$ au 31 août 2023. Il propose donc qu'au budget 2023-2024, le conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale annuelle un autre congé de cotisation des associations affiliées.

Monsieur Laplante fera la demande habituelle au siège social de l'Université du Québec pour que soit reconduite l'aide financière à la FRUQ et au CRAC.

Madame Thibaudeau informe les membres que la mise à jour du tableau des associations est en cours et que le document, lorsque complété, sera probablement déposé en séance.

4. Modifications aux Statuts et Règlements de la FRUQ et personnes d'intérêt pour siéger au conseil d'administration

Les membres revoient la proposition de modifications aux Statuts et Règlements qui consistent essentiellement à élargir la composition du conseil d'administration à un maximum de sept membres et à permettre au conseil d'administration de désigner les responsables des fonctions officielles comme prévu actuellement : présidence, vice-présidence à la trésorerie et vice-présidence au secrétariat. Le conseil pourra confier à un maximum de deux autres membres, de nouvelles responsabilités telles que celle de communication vers les associations affiliées. Le conseil d'administration devra informer rapidement les associations affiliées de la répartition des responsabilités au sein du conseil. Dans cette proposition, les dispositions concernant la nomination des responsables du dossier des assurances collectives et du dossier du régime de retraite par l'Assemblée générale annuelle restent inchangées.

À la suite de l'adoption de ces modifications par l'Assemblée, les administrateurs seront élus et le responsable du dossier des régimes de retraite sera nommé pour un autre mandat de deux (2) ans.

Les membres échangent sur d'éventuelles candidatures.

5. Site web de la FRUQ

Madame Anne Thibaudeau informe les membres de ses démarches auprès de Me Martin Hudon, secrétaire général de l'Université du Québec, concernant la prise en charge du site web de la FRUQ. Ce dossier devrait être réglé incessamment.

6. Projet Viva Aînés du CTREQ

Monsieur Claude Bédard informe les membres que deux réunions du comité de coordination du CTREQ ont eu lieu le 8 juin et le 14 septembre 2023. Le projet est bien démarré sous les auspices de la chercheuse Louise Sauvé qui est entourée d'une bonne équipe dont des spécialistes de contenus pédagogiques en ligne. Cinq thèmes ont été identifiés : la planification du patrimoine, la gestion du patrimoine au décès, l'aide fiscale, l'aide de nature sociale et les communications. Pour chacun de ces thèmes, des fiches sont rédigées et donnent l'essentiel de l'information.

Par la suite, il s'agit de faire un choix de jeu dans un environnement informatique afin de rendre l'apprentissage ludique. Trois jeux, d'un usage répandu, seront retenus et il y aura un sondage sur leur utilisation.

Enfin, le tout sera testé avec les clientèles. L'équipe est donc en mode recrutement pour connaître les commentaires de futurs usagers à différents niveaux : débutant, intermédiaire et avancé. Des participants de l'AQRP qui compte 34 000 membres et de la FADOQ qui en compte 95 000 membres seront impliqués de même que les membres de la FRUQ.

L'échéance est serrée : l'objectif est de livrer le premier thème en ligne en 2023-2024. Des rapports d'étape seront transmis.

Les membres conviennent qu'il serait intéressant d'inscrire une présentation de monsieur Vincent Tanguay, coordonnateur de projet au CTRQ, à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la FRUQ.

7. Date de la prochaine assemblée générale

Les membres conviennent de la date du 13 octobre 2023 à 10 h, sous réserve de la disponibilité de la salle 2410 au siège social de l'Université du Québec. Madame Thibaudeau fera les vérifications nécessaires auprès du Secrétariat général.

Les membres conviennent d'une prochaine réunion du conseil d'administration le lundi 25 septembre à 10 h pour finaliser l'envoi de documents aux associations, dont les rapports 2022-2023, au plus tard vingt (20) jours avant la tenue de l'assemblée.

8. Varia :

8.1 Entente ÉTS-ARRÉTS

Les membres conviennent que la nouvelle entente ÉTS-ARRÉTS sera déposée à l'Assemblée pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.